

Valbelle, le 30 juillet 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 25 juillet 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON et GONNET , Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, , RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Mme RENON, M. CHAUVEAUX

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. DEVIS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL LE PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le presbytère a été loué au 1^{er} juillet. Il indique que des travaux sont nécessaires, ceux-ci pouvant être réalisés en présence des locataires. Les travaux comprennent le changement du plan de travail et de l'évier de la cuisine, la fourniture et la mise en place d'un volet roulant, le changement des barilletts des portes d'entrées et la reprise de volets bois. Le devis de l'entreprise Pesce se monte à 2546 € H.T Accord à l'unanimité des conseillers.

2. ADRESSAGE COMMUNAL : DEVIS DE LA SIGNALÉTIQUE

M. le Maire présente aux conseillers le devis de l'entreprise Rochetaillée Email concernant la signalétique des voies de la commune et numéros des habitations. Le devis se monte à 5126,80 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

M. le Maire commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui apporte un certain nombre d'indicateurs. Il rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'eau et l'assainissement collectif. Il indique que le rendement du réseau est très bon (84,7 %) . Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

4. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021.

M. le Maire commente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport montre des bons résultats pour les indicateurs pris en compte. Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

5. PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE DE VALBELLE – DEVIS COORDINATEUR DE SECURITE

M. le Maire informe les conseillers qu'une mission de coordination SPS a pour objectif de prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises. Elle est obligatoire et est à la charge du maître d'ouvrage. Les 3 entreprises sollicitées ont fait une offre. Après lecture des 3 propositions, le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise SOCOTEC qui présente un devis d'un montant de 1909 €.

6. POSTE DE VACATAIRES : SECURITE ECOLE CANTINE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 juillet 2019 approuvant les 2 postes de vacataire « sécurité école cantine ». Il explique qu'il est nécessaire de reconduire ces postes pour l'année scolaire 2022 – 2023, vu le nombre d'enfants qui fréquentent la cantine. La journée de travail de ces vacataires « sécurité école cantine » :

- commencera pour le premier poste à 11 heures 40 pour se terminer à 13h10., Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 17 €.

- commencera pour le second poste à 11 heures 30 pour se terminer à 14h00. Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 28,75 €.

Les personnes en charge de cette mission (qui ont déjà travaillé pour la commune et qui ont donné satisfaction, à savoir Mmes CAFFIN et BOTTAGISI Elsa) seront recrutées pour la durée du 01 septembre 2022 au 07 juillet 2023 en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

Accord à l'unanimité des conseillers pour ces 2 postes aux conditions énoncées.

7. MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES

M. le Maire rappelle aux conseillers que les actes pris par la commune entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés. Il informe les conseillers qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, par principe pour toutes les collectivités, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Elles peuvent choisir les modalités de publicité des actes, soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Le Maire propose aux conseillers de choisir d'effectuer la publicité des actes sous forme électronique en les publiant sur le site de la CCJLVD. Accord à l'unanimité des conseillers.

8. QUESTIONS DIVERSES

Informations sur la compétence eau et assainissement

M. le Maire informe les conseillers que la communauté de communes a décidé lors de sa séance du 18 juillet de reporter la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle que ce transfert de compétences a été imposé par l'État aux communes qui ont pour dernier délai le 1^{er} janvier 2026 pour abandonner cette compétence aux communautés de communes. Notre communauté de communes avait décidé dans un premier temps d'exercer cette compétence au 1^{er} janvier 2023 afin de pouvoir mieux négocier avec les entreprises dans le cadre éventuel d'une délégation de service public (DSP) ou de mettre en place une régie intercommunale. Après l'analyse de l'offre de la seule entreprise qui a soumissionné, l'analyse du coût d'une régie intercommunale, la possibilité éventuelle que l'État accorde une dérogation pour les communautés de communes de moins de 10.000 habitants qui permettraient aux communes de garder cette compétence, les conseillers communautaires ont décidé donc de reporter la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire
VADOT Pierre-Yves